

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POMMIER DE BEAUREPAIRE**

N°2022-12-05

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Présents : ARGOUD Guillaume – BALLERAND Dimitri – BOIS-SOULIER Maud – BULLY Stéphane – MANGE Frédéric – GABILLON Raphaël – PASCAL Michel – RIZZI Serge – VACHER Joseph

Absents excusés : BERTORELLO Muriel – GUILLOT Fabien – GALAMND Lilian

Absent(s) non excusé(s) : VANHILLE Laurent

Secrétaire de séance : Serge RIZZI

Objet : Ludothèque : renouvellement de la Convention

Il est proposé le renouvellement d'une convention entre le Centre Social et Culturel de l'île du Battoir de Beaurepaire et la commune pour un partenariat Ludothèque : le ludi'jeux mobile. La convention porte sur la mise à disposition des locaux de la commune lors des animations comprenant une adhésion de 10€ par an et l'accès à un fond de jeux, encadré par une animatrice du CIB. Deux référents bénévoles sont désignés.

Accord par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Après exposition de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention partenariale ludi'jeux avec le Centre Social et Culturel de l'île du Battoir de Beaurepaire ;
- **ACCEPTÉ** la nomination des deux référents bénévoles déjà en place ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec les bénévoles référents, la convention.
- **DIT** que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel PASCAL



A Pommier de Beaurepaire, le 1^{ER} décembre 2022

Certifié exécutoire